

RAPPORT

ÉVOLUTION DU MARCHE DES CERTIFICATS VERTS POUR LE 4^{EME} TRIMESTRE 2024

rendu en application de l'article 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération

Table des matières

1.	CADRE LEGAL	3
2.	ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS.....	3
2.1.	<i>Offre de certificats verts</i>	4
2.2.	<i>Demande de certificats verts (quota de CV).....</i>	5
2.3.	<i>CV achetés par le GRTL (Elia).....</i>	5
2.4.	<i>Stock de certificats verts.....</i>	7
3.	CONCLUSION	8

Index graphiques

- Graphique 1 : Evolution trimestrielle du nombre de CV octroyés aux installations Solwatt et Non-Solwatt .. 4
Graphique 2 : Evolution trimestrielle du nombre de CV restitués selon le quota et CV achetés par le GRTL.. 6
Graphique 3 : Évolution Trimestrielle du stock de CV 7

Index tableaux

- Tableau 1 Évolution trimestrielle du marché des certificats verts en 2024..... 3

1. CADRE LÉGAL

Ce rapport est établi conformément à l'art. 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération :

« Chaque trimestre T, l'Administration établit un rapport d'évolution du marché des certificats verts en détaillant l'offre et la demande de certificats du trimestre précédent, T-1. Ce rapport est envoyé au Ministre au plus tard le trentième jour du trimestre T+1.

Dans les conclusions de ce rapport, l'Administration propose, en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande de certificats verts jugé trop important, une adaptation des quotas pour les exercices suivants. Sur proposition du Ministre, le Gouvernement adapte les quotas visés au paragraphe. »

2. ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS

L'analyse ci-dessous porte sur les statistiques relatives au marché des certificats verts (ci-après « CV ») qui ont été réalisées pour le quatrième trimestre 2024 (T4).

Sur base de l'offre (CV arrivant sur le marché) et de la demande (CV annulés et retirés du marché) le stock réel de CV est établi au 31 décembre 2024. Toutefois, comme décrit dans la section 2.4, ce stock au 31 décembre 2024 n'est pas représentatif étant donné le retard dans le traitement des annulations quota suite à l'entrée en vigueur tardive du nouveau régime des « convention carbone ».

TABLEAU 1 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHE DES CERTIFICATS VERTS EN 2024

	Stock de départ	2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4	Total 2024
O F F R E	CV octroyés - nouveau régime	388 663	268 416	396 474	338 509	1 392 062
	CV octroyés - ancien régime	805 067	577 064	738 309	431 809	2 552 249
	CV octroyés - Solwatt 10 ans	78 091	80 997	95 008	85 044	339 140
	Nb total de CV octroyés	1 271 821	926 477	1 229 791	855 362	4 283 451
	Retour marché CV temporisés 2017/2018	0	600 000	0	508 680	1 108 680
	Nb total de CV arrivés sur le marché	1 271 821	1 526 477	1 229 791	1 364 042	5 392 131
D E M A N D E	CV restitués pour le quota	1 404 943	795 514	793 592	8 045	3 002 094
	CV achetés par le GRTL	88 804	77 589	139 001	88 705	394 099
	CV périmés	3 961	2 598	3 182	3 091	12 832
	Nb total de CV retirés du marché	1 497 708	875 701	935 775	99 841	3 409 025
	Stock de CV	5 842 462	5 616 575	6 267 351	6 561 367	7 825 568
						7 825 568

2.1. Offre de certificats verts

Au quatrième trimestre 2024 (T4), l'offre de CV est constituée d'une part des CV octroyés aux installations de production d'électricité verte et d'autre part, des CV temporisés qui ont été remis sur le marché suite aux enchères organisées par l'AwAC en novembre 2024. Pour le trimestre en question, on comptabilise au total 855 362 CV octroyés aux producteurs Solwatt et non-Solwatt. En ce qui concerne la vente aux enchères de l'AwAC, la totalité des CV proposés à la vente, à savoir 508 680 CV, a été achetée par les acteurs du marché. Il s'agissait du dernier lot à de CV temporisés auprès de l'AwAC.

SOLWATT

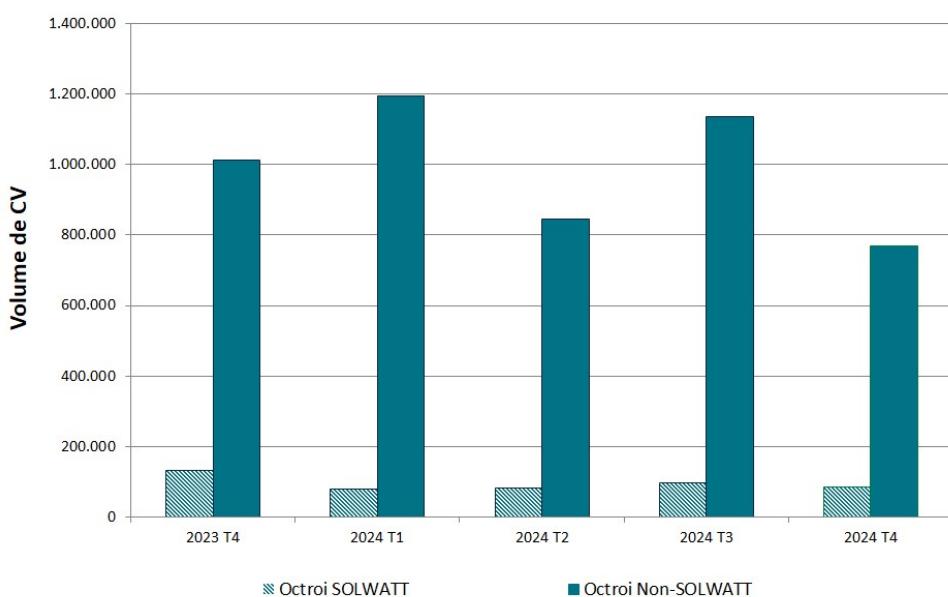
Les producteurs Solwatt ont transmis 7 078 relevés. Sur base de ces relevés, 85 044 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes de CV (comptes-titres « CV-Courant ») de ces mêmes producteurs.

NON-SOLWATT

Les producteurs non-Solwatt ont transmis, quant à eux, 1 881 relevés. Sur base de ces relevés, 770 318 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes-titres « CV-Courant » de ces producteurs. Depuis le deuxième trimestre 2023, les volumes de CV émis aux producteurs non-Solwatt sont revus à la baisse suite, notamment, à l'application du k_{ECO} recalculé et du retard dans l'application de mécanisme de prolongation.

Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre de CV octroyés aux producteurs Solwatt et non-Solwatt sur la période des cinq derniers trimestres.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV OCTROYÉS AUX INSTALLATIONS SOLWATT ET NON-SOLWATT



2.2. Demande de certificats verts (quota de CV)

Cette section fait référence aux transactions d'annulation des CV, par les fournisseurs et les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), en vue de satisfaire leur obligation du quota en Région wallonne.

Le nombre de CV à restituer par les fournisseurs et les GRD est établi sur base du quota nominal applicable aux fournitures d'électricité soumises au quota et des réductions du quota accordées aux clients finals avec la convention carbone. Lorsque la transaction d'annulation est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les CV relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

Le tableau 2, ci-dessous, montre les volumes des fournitures d'électricité soumises au quota de CV pour l'année 2024, telles que déclarées par les fournisseurs et les GRD ainsi que le nombre de CV à annuler.

Il est à noter que suite à l'entrée en vigueur tardive du nouveau régime des « convention carbone » les transactions d'annulation pour l'année 2024 ont été encodées durant le second semestre 2025. Ce retard est en cours de résorption afin de revenir rapidement dans les délais de traitement initiaux.

	2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4	Total
Fournitures soumises	5.185.488	4.198.419	3.986.302	5.348.501	18.718.710
Quota nominal	40,28%	40,28%	40,28%	40,28%	
Quota de CV hors réduction	2.088.715	1.691.123	1.605.682	2.154.376	7.539.896
CV dûs	1.633.652	1.203.940	1.142.719	1.654.301	5.634.612

TABLEAU 2 FOURNITURES SOUMISES ET NOMBRE DE CV DUS POUR 2024

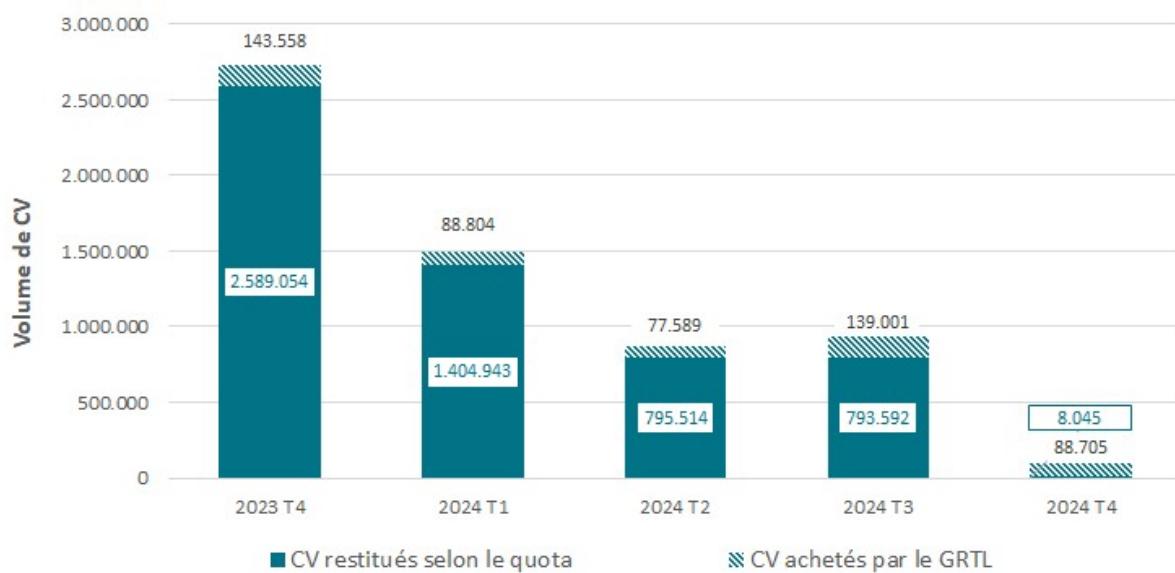
2.3. CV achetés par le GRTL (Elia)

Le producteur a la possibilité de valoriser ses certificats verts soit sur le marché soit au prix garanti de 65 € /CV auprès du gestionnaire de réseau de transport local (GRTL), Elia. Le choix du prix garanti se fait lors de la transmission des relevés pour l'octroi de certificats verts et est automatiquement accessible aux installations d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW ainsi qu'aux unités de production soumises à la procédure de réservation. Lorsque la transaction de vente vers Elia est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les certificats verts relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

Durant le T4 2024, 88 705 CV ont été vendus à Elia dont environ 56 % provenant de producteurs Solwatt et le solde, 44 % provenant d'installations non-Solwatt. En T4 2024, respectivement, 58 % et 5 % des CV octroyés à ces producteurs sont vendus au prix garanti (75 % et 3 % en 2021, 80 % et 6 % en 2022, 74 % et 5 % en 2023 en fin de période). L'Administration continue à observer le comportement des producteurs non-Solwatt vis-à-vis du prix garanti, même si, à ce jour, il semble de se stabiliser à environ 5%.

Le graphique 2 illustre l'évolution du nombre de CV annulés dans la banque de données de l'Administration sur la période des cinq derniers trimestres. La distinction est opérée entre les CV restitués pour le quota et ceux achetés par le GRTL au prix régional.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV RESTITUES SELON LE QUOTA ET CV ACHETES PAR LE GRTL



Le volume de CV vendus au GRTL baisse progressivement en lien avec la fin du soutien accordé aux installations du régime Solwatt. En ce qui concerne les quotas, aucun CV dû pour les périodes de fourniture de l'année 2024 n'ont pu (suite au retard de la mise en œuvre des textes légaux) être effectivement annulés en 2024. Les 8 045 CV annulés au 4^e trimestre 2024 concernent la fourniture du 4^e trimestre 2023. Au quatrième trimestre 1 203 940 CV constituent le montant total de CV qui aurait dû être annulé. Ces enregistrements seront opérés en 2025.

2.4. Stock de certificats verts

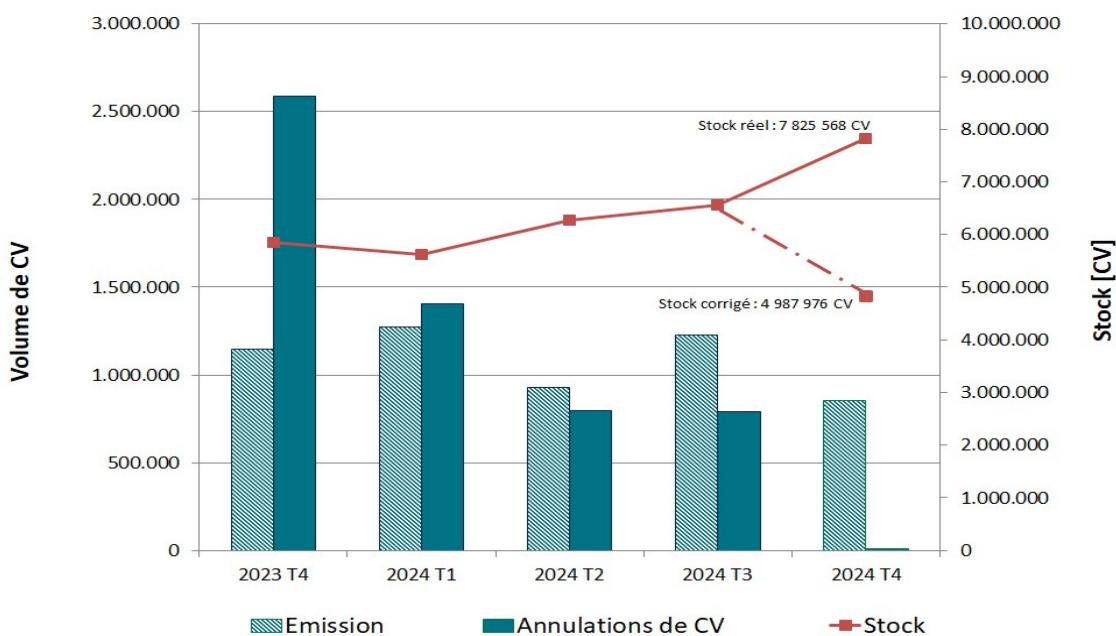
Le stock est défini comme étant la différence entre l'offre de CV (composée des CV émis sur le marché ainsi que des CV sortis de temporisation le cas échéant) et les CV annulés (composés notamment des CV annulés dans le cadre de l'obligation de quota de CV, des CV vendus par les producteurs au prix garanti au GRTL ainsi que des CV périmés).

La courbe du stock sur le graphique 3 ci-dessous tient en compte tout type d'annulation ainsi que des CV arrivants sur le marché. Cependant, seules les émissions de CV et les annulations de CV liées aux quotas sont visibles sur ce graphique tandis que les ventes au prix garanti, les pérémptions et les CV vendus aux enchères (les retours des CV temporisés) n'y sont pas représentées bien que comptabilisées dans la courbe du stock.

Tel qu'illustré sur le graphique 3, on observe une augmentation du stock réel au T4 2024. Cette augmentation est liée à une annulation de quota de seulement 8 045 CV qui correspond à une période antérieure suite à des rectificatifs de fourniture du T4 2023. Etant donné la réforme évoquée au point 2.2, le volume de CV dû pour le quota du T1 et du T2 2024 n'ont pas pu être annulés au T3 et T4 2024. Afin de tenir compte de ces annulations (respectivement 1 633 652 CV et 1 203 940 CV), un stock « corrigé » est calculé atteignant 4 987 976 CV, comme illustré au graphique 3.

Dans les trimestres à venir, une attention particulière sera portée sur l'évolution du stock suite à la baisse de l'offre, observée ces derniers trimestres, liée principalement à l'application du k_{ECO} recalculé, à la fin des opérations de sortie de temporisation qui s'est clôturée avec la vente aux enchères en novembre 2024 et la mise en œuvre prochaine du mécanisme de prolongation. En attendant les enregistrements des transactions d'annulation en 2025, le stock de départ pour l'année 2025 a été corrigé en soustrayant du volume du stock réel, le montant de CV qui n'a pas pu être annulé en T3 et T4 2024.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU STOCK DE CV



3. CONCLUSION

Sur base des éléments exposés ci-dessus, il est observé qu'à la fin du quatrième trimestre de l'année 2024, le stock de CV réel s'établit à environ 7 825 600 CV. Cependant, compte tenu des annulations quota qui auraient dû être enregistrées durant le 3^{ème} et 4^{ème} trimestres, le stock recalculé a été fixé à 4 987 976 CV. Ce dernier chiffre est considéré comme le stock de départ pour l'année 2025.

Les émissions Solwatt en baisse étaient attendues et cette dynamique va s'accentuer dans les prochaines années jusqu'à la fin de ce régime en 2027. La baisse des émissions non-Solwatt est liée à plusieurs facteurs comme, notamment, l'application du k_{ECO} recalculé (diminution du soutien tenant compte de l'évolution du prix de l'électricité), les fluctuations climatiques mais également le retard de la mise en œuvre du mécanisme de prolongation.

Suite à la dernière enchère organisée par l'AwAC, la totalité des certificats verts temporisés qui ont été proposés à la vente (508 680 CV) ont été acquis par les acteurs du marché des CV et ont ainsi intégré le stock. Les comptes de temporisation présentent désormais le solde nul et l'opération de temporisation est considéré comme clôturée.

Concernant les annulations Elia, on remarque que le recours au prix garanti provenant des producteurs non-Solwatt est relativement stable (5%) tandis que celui des producteurs Solwatt (65 %) diminue en raison de la fin du régime. Le comportement de ces producteurs vis-à-vis du prix garanti fait l'objet d'un suivi régulier de l'Administration.

* *
*